



## L'opticien à oublié d'envoyer le devis conseil à la mutuelle

Par **AUVRAY Andra**, le 11/05/2017 à 17:46

Bonjour,

Je suis allée chez un opticien pour acheter une paire de lunettes, je lui ai présenté mon ordonnance et le contrat avec les garanties et prises en charge de ma mutuelle. Dans ce contrat ma mutuelle précise que le devis conseil est obligatoire. Mon opticien m'a assuré qu'il ferait le nécessaire pour les démarches auprès de ma mutuelle et de la sécu.

Il m'a seulement donner une facture quand je suis allée chercher les lunettes que j'ai envoyé à la mutuelle.

Quelques semaines plus tard la mutuelle me rembourse le minimum soit 100€ sur les 400€ de la facture car l'opticien à oublié de leur transmettre le devis conseil.

Mon opticien me dit que c'était à moi de lui demander le devis et de faire les démarches et que c'est très rare que les mutuelles demande des devis conseil. Je n'ai pas fait attention car il m'a assuré qu'il allait faire le nécessaire auprès de la mutuelle suivant le détail des garanties que je lui ai laissé. Et j'aurais évidemment envoyer le devis s'il me l'avait donné. De plus il est trop tard pour envoyer ce devis a la mutuelle, elle ne veux pas réouvrir mon dossier même à titre commercial. Est-ce que je peux demander une annulation de la vente à mon opticien et lui rendre les lunettes?

Par **Justeene**, le 12/05/2017 à 19:22

Vous ne pouvez pas rendre les lunettes à l'opticien. Dans ce genre de situation, vous supportez seul les retombées. C'est dommage ! Par contre, il est bon de résilier cette mutuelle qui vous laisse tomber au moindre faux pas. De plus, la majorité des mutuelles remboursent les lunettes sans demander de devis conseil.

Le mieux pour vous est de faire des devis sur des sites comme [mutuelle-pas-cher.fr](http://mutuelle-pas-cher.fr) pour trouver une mutuelle à prix raisonnable qui rembourse les lunettes et le restes des frais médicaux sans poser trop de questions.